

Vers un Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP) à Vic-sur-Seille

Une partie du centre-ville de Vic-sur-Seille a été classée en tant que **Site Patrimonial Remarquable (SPR)** par arrêté ministériel du 29 juin 2022.

Une nouvelle étape s'ouvre pour la commune : **l'élaboration de l'outil de gestion** du site à savoir, le **Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP)**.

Qu'est-ce-qu'un **PVAP**

Le PVAP est un document stratégique et réglementaire, qui vise à :

- mieux **connaître et protéger le patrimoine** architectural, urbain et paysager de la commune,
- **encadrer les évolutions futures** (rénovations, constructions, aménagements),
- **concilier préservation du patrimoine et qualité de vie** des habitants.

Ce plan permettra à la fois de préserver l'identité historique de Vic-sur-Seille et de **donner un cadre clair et partagé** aux projets à venir.

Une démarche collective jusqu'en mars 2026

L'étude de réalisation du PVAP s'étendra jusqu'à la fin du printemps 2026.

Elle reposera sur le travail du comité technique, qui associe les élus communaux, le bureau d'études et l'Architecte des Bâtiments de France, la validation par une commission locale (CLSPR), composée d'experts et un dispositif de médiation.

Calendrier d'élaboration du PVAP



L'élaboration du PVAP est une démarche partagée qui associe élus, techniciens, experts et citoyens. Elle permet de définir collectivement les règles de préservation et de valorisation de notre patrimoine, afin que Vic-sur-Seille reste une commune vivante, attractive et respectueuse de son histoire. **Chacun est invité à participer à cette réflexion, pour construire un avenir qui conjugue mémoire et modernité.**

Les dates des rencontres et de médiation vous seront communiquées prochainement.

